



RAPPORT FINANCIER ANNUEL
EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2018

COGRA 48

Société Anonyme au capital de 2 599 790 €

Siège social : Zone de Gardès

48000 MENDE

RCS MENDE B 324 894 666

www.cogra.fr

Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, conformément à la loi et aux statuts, pour vous rendre compte de l'activité de notre société durant l'exercice clos le 30 Juin 2018, et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Le commissaire aux comptes vous donnera dans son rapport toute information quant à la régularité des comptes qui vous sont présentés.

De notre côté, nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions et tous renseignements complémentaires qui pourraient vous paraître opportuns.

Au présent rapport est annexé, conformément à l'article R 225-102 alinéa 2 du Code de Commerce, un tableau faisant apparaître les résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices. Nous reprenons, ci-après, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

Nous annexons également un tableau récapitulatif des délégations de pouvoirs accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital conformément aux dispositions de l'article L225-100 du Code de Commerce.

RAPPORT D'ACTIVITE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2018

PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Nous vous précisons, tout d'abord, que les états financiers qui vous sont présentés ne comportent aucune modification, tant au niveau de la présentation qu'à celui des méthodes d'évaluation, par rapport à ceux de l'exercice précédent.

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE

Le chiffre d'affaires s'est élevé à 21 929 602,12 € contre 18 249 022,12 € pour l'exercice précédent. La ventilation du chiffre d'affaires est la suivante :

▪ Ventes de marchandises :	3 377 732 €	dont export :	167 242 €
▪ Production de biens	18 338 252 €	dont export :	2 155 906 €
▪ Prestation de services :	213 617 €	dont export :	0 €

L'hiver 2017-2018 n'a pas été très froid mais la saison de chauffe s'est déroulée sur une plus longue période. Cela a permis un étalement des ventes qui nous a été favorable.

Nous avons pu réaliser nos stocks et entamer le retour à une production normale de nos usines.

La croissance des ventes trouve son origine tant dans le développement de notre clientèle que dans la multiplication des ordres de nos clients habituels.

Nous pensons que les conditions climatiques ont eu un effet positif sur la filière et, sur la foi des échanges et discussions entre producteurs, nous croyons que les stocks, au plan national, ont retrouvé un niveau sensiblement normal.

La saison 2018-2019 se présente bien et nous sommes optimistes. L'activité des mois de juillet et août 2018 a été soutenue avec un volume de ventes surprenant pour des mois d'été.

Le carnet de commandes se renouvelle régulièrement tandis que nous sommes de plus en plus souvent sollicités par de nouvelles enseignes, gage de l'extension de notre clientèle.

La vente des poêles se développe car les utilisateurs sont de mieux en mieux informés. Ils prennent conscience de la supériorité technologique de nos appareils et assurent le relais de la promotion de nos produits.

Dans ces conditions nous abordons la saison avec sérénité.

Le résultat de l'exercice 2017-2018 s'établit à 611 441 € contre -84 589 € pour l'exercice 2016-2017.

Ce résultat a été obtenu après

▪ Dotation aux comptes d'amortissement des immobilisations de	1 002 748 €
▪ Dotation aux comptes d'amortissement des charges à répartir de	5 171 €

(Ces chiffres étaient respectivement, au 30 Juin 2017, de 1 037 185 € et de 0 €)

Il inclut un résultat financier négatif de (149 874 €). Au 30 Juin 2017, ce même résultat financier était négatif de (198 214 €). L'évolution de ce poste correspond principalement à l'amortissement des emprunts en cours mais illustre également l'amélioration de notre trésorerie.

Le retour à un niveau de production nominal a été enclenché au cours du deuxième semestre de l'exercice ; par conséquent, nous prévoyons de retrouver nos standards en matière de rentabilité.

ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé. Nous avons cependant engagé une réflexion en ce sens.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Depuis le 30 juin 2018, date de la clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Aucune prise de participation significative n'a été réalisée par COGRA 48 au cours de l'exercice.

PERSPECTIVES POUR LA SAISON 2018-2019

Au-delà des communiqués parfois contradictoires de nos confrères, nous pensons que la filière granulés française évolue vers plus de maturité. Les flux commerciaux sont fermes et les circuits de distribution paraissent mieux organisés.

En toute logique, la production semble suivre la même tendance. Pour notre part, nous anticipons un bon maintien de l'activité pour peu que l'hiver ne soit pas exceptionnellement doux. Nous sommes convaincus de l'importance de la qualité de la relation producteur/distributeur et la conquête de nouveaux clients a été imprégnée de ce principe. La clientèle de proximité continue de se développer et nous apportons un soin particulier aux divers services que nous proposons.

Nous poursuivrons cependant nos efforts commerciaux en direction de tous les secteurs de consommation.

ANALYSE RELATIVE A LA SITUATION FINANCIERE ET A L'ENDETTEMENT

Nous vous invitons à consulter le bilan et l'annexe au 30 juin 2018 afin d'obtenir les informations relatives à l'endettement de notre société. Nous complétons cette information par la présentation des ratios suivants :

Ratios	30/06/18	30/06/17	30/06/16	30/06/15
Autonomie financière	63,73 %	58,38 %	50,53 %	50,85 %
Endettement	18,46 %	24,49 %	32,78 %	33,09 %
Taux d'intérêt financier	0,81 %	1,15 %	1,84 %	1,84 %
Endettement/CA H.T.	37,38 %	46,79 %	59,01 %	74,29 %
Indépendance financière	49,77 %	44,62 %	39,93 %	41,37 %

AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 611 441,27 €.

Nous vous proposons également de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice de la manière suivante :

Origine :

- Bénéfice de l'exercice : 611 441,27 €

Affectation :

- Absorption des pertes antérieures : 321 863,26 €
- A la réserve légale : 14 478,90 €
- Le solde d'un montant de : 275 099,11 €

en totalité au poste « Autres Réserves »

RAPPEL DES DIVIDENDES ANTERIEUREMENT DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 du Code Général des Impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes pour les trois derniers exercices, ont été les suivantes :

Exercice	Dividendes
2016-2017	0 €
2015-2016	0 €
2014-2015	0 €

INFORMATIONS RELATIVES AUX DELAIS DE PAIEMENT FOURNISSEURS

Conformément aux dispositions de l'article L 441-6-1 du Code de Commerce, vous trouverez ci-après les informations sur les délais de paiement de nos fournisseurs visés par ce texte.

Factures reçues et émises non réglées a la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu												
	Article D. 441 I. - 1° du Code de commerce : Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I. - 2° du Code de commerce : Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranche de retard de paiement												
Nombres de factures concernées						1						9
Montant total des factures concernées (préciser HT ou TTC)		2 052 €				2 052 €		25 853 €	10 679 €	26 006 €	3 878 €	66 416 €
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (préciser HT ou TTC)		N.S.				N.S.						
Pourcentage du CA de l'exercice (préciser HT ou TTC)								0,12%	0,05%	0,12%	0,02%	0,31%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures												
Montant total des factures HT ou TTC												
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	- Délais légaux : dates mentionnées sur les factures						- Délais légaux : 30 jours					

DEPENSES NON-DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal.

REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

Conformément aux dispositions de l'article L.233-13 du Code de Commerce, et compte tenu des informations reçues en application des articles L.233-7 et L.233-12 dudit Code, nous vous indiquons ci-après, l'identité des actionnaires possédant plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers ou de la moitié du capital.

A cet égard, nous vous informons que les actionnaires ci-dessous détiennent chacun plus de 5 % du capital social et des droits de vote de la société au 30 juin 2018.

Nom	Nombre d'action	% de capital	Nombre de voix
LOZERE HABITATIONS	456 914	13,60 %	913 828
NEXSTAGE	1 327 000	39,50 %	2 654 000

Aucune convention n'a été passée avec l'un des administrateurs nécessitant l'approbation prévue par la loi.

MANDATS EXERCES PAR LES ADMINISTRATEURS DE LA SOCIETE :

Monsieur Jean-Claude ENGELVIN, administrateur, est par ailleurs administrateur de :

- La Société Engelvin Bois Moulé– Mende ;
- La Société E.C.H. (Engelvin et Cie Holding)

Monsieur Bernard CHAPON, administrateur et président directeur général, est par ailleurs administrateur de :

- La Caisse locale du Crédit Agricole – Mende ;
- Conseil départemental Crédit Agricole – Lozère ;
- La Caisse Régionale du Crédit Agricole du Languedoc

Monsieur Philippe BARDON, administrateur, est par ailleurs administrateur et Président du Conseil d'Administration de la société S.A. H.L.M. LOZERE HABITATION.

Monsieur Jean GALLIEN, administrateur, est par ailleurs :

- Président du Conseil d'administration de GALLIEN BOIS IMPREGNES ;
- Président de la FEDERATION NATIONALE D'IMPREGNATION DU BOIS (FNIB);

Monsieur Yves DHOMBRES, administrateur, est par ailleurs administrateur de :

- La Caisse Locale du Crédit Agricole

Monsieur Vincent BAZI, administrateur, est par ailleurs administrateur de:

- Administrateur de Les Toques Blanches du Monde
- Administrateur de Makheia
- Administrateur de O2i
- Administrateur de Roctool
- Membre du conseil de surveillance de Blue Linéa
- Membre et Vice-Président du conseil de surveillance de Néolife
- Président de Financière Saint Siffrein
- Président de Financière du Portelleux
- Président d'Actis Capital
- Président du World Pension Coucil (WPC)
- Président de l'Association des Professionnels de l'Investissement (API)

REMUNERATIONS ET AVANTAGES RECUS PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX

Il n'a été versé aucune rémunération ni été accordé aucun avantage aux mandataires sociaux durant l'exercice.

ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIETE

Nous vous précisons qu'aucun mandat de Commissaire aux Comptes n'est arrivé à expiration. Deux administrateurs dont le mandat s'achève lors de la prochaine assemblée générale, sont candidats au renouvellement de leur mandat. Il s'agit de Thérèse VIDAL et Yves DHOMBRES.

OPERATIONS REALISEES SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE PAR LES DIRIGEANTS OU HAUTS RESPONSABLES ET PAR LES PERSONNES AUXQUELLES ILS SONT ETROITEMENT LIES AU COURS DU DERNIER EXERCICE

Aucune opération sur les actions de la société ou transaction sur des instruments financiers n'ont été réalisées par une des personnes mentionnées ci-dessus.

INFORMATIONS SUR LES RISQUES DE MARCHÉ

La société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas de risques significatifs.

La société a également procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

IMPACT SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL DE L'ACTIVITE ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

En application des dispositions de l'article L225-102-1, alinéa 5 du code de commerce, nous vous présentons les conséquences sociales et environnementales de l'activité de la société ainsi que les engagements dans le cadre de la lutte contre les discriminations et la promotion des diversités.

Thématiques sociales

Au cours de l'exercice, l'effectif de 47 personnes a été réparti de la façon suivante :

- 16 personnes à Mende 48000 (6 femmes - 10 hommes)
- 16 personnes à Craponne-sur-Arzon 43500 (1 femme - 15 hommes)
- 14 personnes à Sévérac-le-Château 12150 (1 femme - 13 hommes)
- 1 personne à Onet-le-Château 12850 (1 homme)

Le temps de travail est de 35 heures par semaine. Les usines fonctionnent avec un roulement sur 3 postes.

La revalorisation des salaires est régulièrement opérée.

L'absentéisme est faible et nous bénéficions d'un bon climat social, le dialogue étant établi en permanence entre l'équipe de direction et le personnel.

Nous recensons très peu d'accidents du travail, lesquels sont quasi exclusivement représentés par des faux mouvements.

En matière de formation, l'organisation de multiples sessions permet l'accès à des compétences spécifiques et à la mise à niveau régulière ensuite. Cela vise particulièrement la sécurité du personnel dans toutes les activités selon les emplois concernés.

Le nombre d'heures total de formation a été de 480 heures.

Nous précisons enfin que les postes sont proposés aux femmes et aux hommes sans aucune discrimination de genre.

La nature de nos activités rend difficile l'intégration des personnes handicapées ; Nous avons soin, en revanche, de compenser en nous approvisionnant, autant qu'il est possible, auprès des ESAT (sciures et palettes notamment). Cela dit, notre effectif comprend une personne dont le handicap léger ne s'oppose pas à l'exercice de sa fonction.

Thématiques sociétales

L'implantation rurale de nos usines soutient significativement l'économie locale.

Nous entretenons des relations conviviales et même amicales avec les élus locaux des trois départements où nous sommes implantés. Cela nous amène souvent à participer au financement d'associations ou à nous impliquer dans des actions de mécénat.

Nos sites de production sont situés à proximité des scieries ou près de voies principales de communication favorisant ainsi notre approvisionnement en matières premières. Tous les transports sont sous-traités afin de favoriser l'optimisation de l'affrètement et la circulation des véhicules.

Thématiques environnementales

D'un point de vue général, notre activité de production de granulés de bois à partir des connexes de scierie présente deux types d'avantages.

Premièrement, la traitement d'un sous-produit de la première transformation du bois permet de créer la valeur ajoutée in situ à partir d'une ressource disponible, ce qui profite à la population locale.

Deuxièmement, cette transformation d'un produit brut en un combustible élaboré ouvre la voie à un mode de chauffage économique et très efficace et l'usage de ce combustible peut être facilement déporté géographiquement et chronologiquement du fait de sa stabilité.

De ce fait, l'empreinte bénéfique de notre activité s'étend bien au-delà des départements où nous sommes implantés.

Nos sites de production sont soumis à des normes environnementales très strictes que nous respectons scrupuleusement et par-delà l'approche réglementaire, nous veillons même au recyclage des emballages par l'intermédiaire de prestataires spécialisés ou, pour les cendres issues de la combustion de connexes dans le générateur de chaleur, par la mise en place d'un plan d'épandage en collaboration avec les agriculteurs qui permet l'amendement des sols.

En complément de ces prescriptions, nous nous sommes engagés, dès 1999, dans l'élaboration des normes européennes (EN) et internationales (ISO) afin de partager nos connaissances et notre expérience dans les domaines et groupes de travail suivants :

- TC 335 – X34 B (Combustibles solides)
- TC 295 – D35 R (Appareils)
- ISO TC 238/WG7 (Sécurité des silos à granulés)

ACTIONNARIAT DES SALARIES

Conformément à l'article L 225-102 alinéa 1 du Code de Commerce, nous portons à votre connaissance l'état de la participation des salariés au capital social de notre société au dernier jour de l'exercice.

Cette participation est de 0 %.

INFORMATION SUR LA REMUNERATION DU DIRIGEANT

Conformément à l'obligation réglementaire, nous vous indiquons la rémunération brute du président directeur général a été de 71 700 € au cours de l'exercice.

RESULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Nature des Indications / Périodes	30/06/2018	30/06/2017	30/06/2016	30/06/2015	30/06/2014
Durée de l'exercice	12 mois				
I - Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	2 522 102	2 241 799	2 071 348	2 060 300	2 025 772
b) Nombre d'actions émises	3 362 802	2 989 065	2 761 797	2 747 066	2 701 029
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
II - Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	21 929 602	18 249 022	12 482 171	14 314 484	16 854 522
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	1 664 021	951 445	846 406	1 290 998	1 893 257
c) Impôt sur les bénéfices	65 418		-17 605	17 605	174 657
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	1 598 603	951 445	864 011	1 273 393	1 718 600
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	611 441	-84 589	-237 274	100 780	575 268
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
III - Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements	0	0	0	0	1
b) Bénéfice après impôt, amortissements provisions	0	-0	-0	0	0
c) Dividende versé à chaque action					
IV - Personnel :					
a) Nombre de salariés	47	44	42	44	40
b) Montant de la masse salariale	1 467 468	1 335 898	1 248 381	1 252 682	1 261 492
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	555 164	482 072	535 777	569 186	551 432

TABLEAU DES DELEGATIONS (AUGMENTATION DE CAPITAL - ARTICLE L. 225-100 DU CODE DE COMMERCE)

	Source (Date de l'AG et n° de la résolution)	Durée de la délégation	Montant maximum de l'augmentation de capital	Montant nominal maximum des valeurs mobilières	Caractéristiques
Modifications de caractéristiques des BSAR octobre 2014	AGM du 17/10/2014 5° Résolution				Délégation au Conseil pour fixer les modalités techniques et pratiques des modifications de certaines caractéristiques des BSAR dont l'échéance était au 27 octobre 2014 émis dans le cadre d'une attribution gratuite à l'ensemble des actionnaires le 25 octobre 2012, savoir : Modification de la date d'échéance du 27 octobre 2014 au 27 octobre 2016, maintien des autres caractéristiques des BSA, fixation de la prise d'effet des modifications visées ci-dessus à la date retenue par Euronext et qui fera l'objet d'une publication spécifique.
Emission de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à une ou plusieurs quotités du capital, avec suppression du Droit Préférentiel de Souscription des actionnaires au profit de catégories de personnes	AGM du 17/10/2014 6° Résolution	18 mois à compter de la date de l'AGM	1.500.000 €. A ce montant de 1.500.000 € s'ajoute le montant des éventuelles augmentations de capital supplémentaires susceptibles d'être opérées.	20.000.000 € ou la contre-valeur de ce montant en monnaies étrangères ou unités de comptes fixées par référence à plusieurs monnaies.	Délégation au Conseil de fixer la liste des bénéficiaires de la Suppression du Droit Préférentiel de Souscription
Annulation des actions acquises dans le cadre du programme de rachat par la société de ses actions	AGM du 17/10/2014 7° Résolution	18 mois à compter de la date de l'AGM			Autorisation du Conseil d'annuler, en une ou plusieurs fois et aux époques qu'il appréciera, les actions que la société détient ou pourrait acheter et à réduire corrélativement le capital. La réduction de capital ne pourra porter sur plus de 10% du capital social par période de 24 mois.

Augmentation de capital avec maintien du Droit Préférentiel de Souscription par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à termes au capital	AGM du 26 mai 2016 2° Résolution	26 mois à compter de la date de l'AGM	2.000.000 €, étant précisé que ce plafond n'inclut pas la valeur nominale globale des actions supplémentaires à émettre éventuellement.	20.000.000 € ou la contre-valeur de ce montant en monnaies étrangères ou unités de comptes fixées par référence à plusieurs monnaies.	
Emission de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à une quotité du capital avec suppression du Droit Préférentiel de Souscription au profit de catégories de personnes	AGM du 26 mai 2016 3° Résolution	18 mois à compter de la date de l'AGM	2.000.000 €. A ce montant de 2.000.000 € s'ajoute le montant des éventuelles augmentations de capital supplémentaires susceptibles d'être opérées.	20.000.000 € ou la contre-valeur de ce montant en monnaies étrangères ou unités de comptes fixées par référence à plusieurs monnaies.	Délégation au Conseil de fixer la liste des bénéficiaires de la Suppression du Droit Préférentiel de Souscription
Emission de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital avec suppression du Droit Préférentiel de Souscription sans indication de bénéficiaires	AGM du 26 mai 2016 4° Résolution	26 mois à compter de la date de l'AGM	2.000.000 €. Ce plafond ainsi arrêté n'inclut pas la valeur nominale globale des actions supplémentaires à émettre éventuellement.	20.000.000 € ou la contre-valeur de ce montant en monnaies étrangères ou unités de comptes fixées par référence à plusieurs monnaies.	Délégation au Conseil de la faculté de conférer aux actionnaires, pendant un délai et selon les modalités qu'il fixera, un délai de priorité de souscription.
Augmentation de capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres	AGM du 26 mai 2016 5° Résolution	26 mois à compter de la date de l'AGM	1.000.000 €, étant précisé que le montant nominal global de cette ou ces augmentation(s) de capital s'imputera sur le plafond global des augmentations de capital fixé à la 10 ^{ème} résolution de la présente assemblée (Augmentation de capital au profit des salariés).		Incorporation au capital de tout ou partie des bénéfices, réserves ou primes dont la capitalisation sera légalement et statutairement possible sous forme d'attribution d'actions gratuites aux actionnaires ou élévation de la valeur nominale des actions existantes ou par combinaison des deux procédés.

Augmentation du capital avec suppression du Droit Préférentiel de Souscription des actionnaires au profit des salariés ayant adhéré à un plan d'épargne entreprise	AGM du 26 mai 2016 6° Résolution	26 mois à compter de la date de l'AGM	1.500.000 €. Ce plafond ainsi arrêté n'inclut pas la valeur nominale globale des actions supplémentaires à émettre éventuellement		
Augmentation de capital avec suppression du Droit Préférentiel de Souscription sans offre public dans la limite de 20 % du capital social par an	AGM du 26 mai 2016 8° Résolution	26 mois à compter de la date de l'AGM	1.500.000 €, étant précisé que ce plafond n'inclut pas la valeur nominale globale des actions supplémentaires à émettre éventuellement.	20.000.000 € ou la contre-valeur de ce montant en monnaies étrangères ou unités de comptes fixées par référence à plusieurs monnaies.	Emissions d'actions seront réalisées par des offres visées au II de l'article L.411-2 du Code Monétaire et Financier et dans la limite de 20% du capital social de la société par an. Possibilité de limiter le montant de l'opération au montant des souscriptions reçues sous la condition que celui-ci atteigne, au moins les ¾ de l'émission décidée ou de répartir librement tout ou partie des titres non souscrits.
Annulation des actions acquises dans le cadre du programme de rachat par la société de ses actions	AGM du 26 mai 2016 9° Résolution	18 mois à compter de la date de l'AGM			Autorisation du Conseil d'annuler, en une ou plusieurs fois et aux époques qu'il appréciera, les actions que la société détient ou pourrait acheter et à réduire corrélativement le capital. La réduction de capital ne pourra porter sur plus de 10% du capital social par période de 24 mois.
Attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux	AGM du 26 mai 2016 11° Résolution	38 mois à compter de la date de l'AGM			Délégation pour procéder en une ou plusieurs fois à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre de la société, au profit des membres du personnel salarié de la société ou de sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement au sens de l'article L.225-197-2 du code de commerce et/ou aux mandataires sociaux éligibles. Le nombre total d'actions ainsi attribuées gratuitement ne pourra dépasser 10% du nombre total d'actions composant le capital social existant au jour de la présente assemblée.

					La période d'acquisition ne pourra être inférieure à un an à compter de la date d'attribution des actions.
Autorisation de rachat de ses propres actions par la société	AGM du 20 octobre 2017 4° Résolution	12 mois à compter de la date de l'AGM		Le prix maximum d'achat par action est fixé à 7 € sauf ajustement en cas d'incorporation de réserves, bénéfices ou primes ou de toutes autres sommes dont la capitalisation serait admise. Le montant maximal des fonds destinés à la réalisation de ce programme d'achat d'actions est de 2.000.000 €.	Achat en une ou plusieurs fois par intervention sur le marché ou de gré à gré dans la limite de 10% des actions composant le capital de la société et que le nombre d'actions que la société détiendra à quelque moment que ce soit ne dépasse pas 10% des actions composant le capital social. Ces opérations pourront intervenir à tout moment sauf en période d'offre publique d'achat ou d'échange initié par la société.
Augmentation de capital avec maintien du Droit Préférentiel de Souscription par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à termes au capital	AGM du 20 octobre 2017 6° Résolution	26 mois à compter de la date de l'AGM	2.000.000 €, étant précisé que ce plafond n'inclut pas la valeur nominale globale des actions supplémentaires à émettre éventuellement.	Montant maximal des valeurs mobilières représentatives de titres de créances ne peut dépasser le plafond de 20.000.000 € ou la contre-valeur de ce montant en monnaies étrangères ou unités de comptes fixées par référence à plusieurs monnaies.	La ou les émissions seront réservées par préférence aux actionnaires qui pourront souscrire à titre irréductible et faculté pour le Conseil d'instituer un droit de souscription à titre réductible
Emission de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à une quotité du capital avec suppression du Droit Préférentiel de Souscription au profit de catégories de personnes	AGM du 20 octobre 2017 7° Résolution	18 mois à compter de la date de l'AGM	2.000.000 €. A ce montant de 2.000.000 € s'ajoute le montant des éventuelles augmentations de capital supplémentaires susceptibles d'être opérées.	20.000.000 € ou la contre-valeur de ce montant en monnaies étrangères ou unités de comptes fixées par référence à plusieurs monnaies.	Délégation au Conseil de fixer la liste des bénéficiaires de la Suppression du Droit Préférentiel de Souscription

Augmentation du capital avec suppression du Droit Préférentiel de Souscription des actionnaires au profit des salariés ayant adhéré à un plan d'épargne entreprise	AGM du 20 octobre 2017 10° Résolution	26 mois à compter de la date de l'AGM	1.500.000 €. Ce plafond ainsi arrêté n'inclut pas la valeur nominale globale des actions supplémentaires à émettre éventuellement		
Augmentation de capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres	AGM du 20 octobre 2017 9° Résolution	26 mois à compter de la date de l'AGM	1.000.000 €, étant précisé que le montant nominal global de cette ou ces augmentation(s) de capital s'imputera sur la limite du plafond global des augmentations de capital fixé à la 14ième résolution de la présente assemblée		Incorporation au capital de tout ou partie des bénéfices, réserves ou primes dont la capitalisation sera légalement et statutairement possible sous forme d'attribution gratuite d'actions ordinaires ou élévation de la valeur nominale des actions ordinaires existantes ou par l'emploi conjoint de ces deux procédés.
Augmentation de capital avec suppression du Droit Préférentiel de Souscription sans offre public dans la limite de 20 % du capital social par an	AGM du 20 octobre 2017 12° Résolution	26 mois à compter de la date de l'AGM	1.500.000 €, étant précisé que ce plafond n'inclut pas la valeur nominale globale des actions supplémentaires à émettre éventuellement.	20.000.000 € ou la contre-valeur de ce montant en monnaies étrangères ou unités de comptes fixées par référence à plusieurs monnaies.	Emissions d'actions seront réalisées par des offres visées au II de l'article L.411-2 du Code Monétaire et Financier et dans la limite de 20% du capital social de la société par an. Possibilité de limiter le montant de l'opération au montant des souscriptions reçues sous la condition que celui-ci atteigne, au moins les ¾ de l'émission décidée ou de répartir librement tout ou partie des titres non souscrits.
Annulation des actions acquises dans le cadre du programme de rachat par la société de ses actions et réduction de capital en conséquence	AGM du 20 octobre 2017 13° Résolution	18 mois à compter de la date de l'AGM			Autorisation du Conseil d'annuler, en une ou plusieurs fois et aux époques qu'il appréciera, les actions que la société détient ou pourrait acheter et à réduire corrélativement le capital. La réduction de capital ne pourra porter sur plus de 10% du capital social par période de 24 mois.

<p>Attribution gratuite d'actions existantes et/ou à émettre aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux ou des sociétés liées</p>	<p>AGM du 20 octobre 2017 15° Résolution</p>	<p>38 mois à compter de la date de l'AGM</p>			<p>Délégation pour procéder en une ou plusieurs fois à l'attribution d'actions ordinaires existantes ou à émettre de la société, au profit des membres du personnel salarié de la société ou de sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement au sens de l'article L.225-197-2 du code de commerce et/ou aux mandataires sociaux éligibles.</p> <p>Le nombre total d'actions ainsi attribuées gratuitement ne pourra dépasser 10% du nombre total d'actions composant le capital social existant au jour de la présente assemblée.</p> <p>La période d'acquisition ne pourra être inférieure à un an à compter de la date d'attribution des actions.</p>
<p>Emission de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital avec suppression du Droit Préférentiel de Souscription sans indication de bénéficiaires</p>	<p>AGM du 20 octobre 2017 8° Résolution</p>	<p>26 mois à compter de la date de l'AGM</p>	<p>2.000.000 €. Ce plafond ainsi arrêté n'inclut pas la valeur nominale globale des actions supplémentaires à émettre éventuellement.</p>	<p>20.000.000 € ou la contre-valeur de ce montant en monnaies étrangères ou unités de comptes fixées par référence à plusieurs monnaies.</p>	<p>Délégation au Conseil de la faculté de conférer aux actionnaires, pendant un délai et selon les modalités qu'il fixera, un délai de priorité de souscription.</p>
<p>Délégation de compétence pour augmenter le nombre de titres émis en cas de demandes excédentaires conformément aux dispositions de l'article L.225-135-1 du Code de Commerce</p>	<p>AGM du 20 octobre 2017 11° Résolution</p>	<p>26 mois à compter de la date de l'AGM</p>			<p>Délégation au Conseil pour augmenter le nombre de titres à émettre à l'occasion d'une émission réalisée en vertu des délégations de compétences visées aux 6°, 7° et 8° résolutions dans un délai de 30 jours suivant la clôture de la souscription à l'émission initiale et dans la limite de 15% de l'émission initiale.</p>

DELIBERATIONS DU CONSEIL FAISANT USAGE DE CES DELEGATIONS

Délibérations du Conseil d'Administration du 17 octobre 2014	<p>Les membres du Conseil d'Administration ont constaté que : La date d'échéance des BSAR a été portée du 25 octobre 2014 au 27 octobre 2016, Les autres caractéristiques des BSA ont été maintenues, La fixation de la prise d'effet des modifications visées ci-dessus est à la date retenue par Euronext et qu'elle fera l'objet de la publication d'un avis spécifique,</p>
Délibérations du Conseil d'Administration du 8 septembre 2015	<p>Les membres du Conseil d'Administration ont constaté que du fait de l'exercice de BSAR au 28 février 2014, de l'augmentation de capital en numéraire par Placement Privé avec suppression du DPS et l'attribution d'actions gratuites au Président, le capital se trouve porté à 2.022.561 €. Depuis le 28 février 2014, à la date du 31 août 2014 : 231.875 BSAR ont été exercés et ont donné lieu à la création de 43.375 actions nouvelles Depuis le 31 août 2014, à la date du 31 août 2015 : 19.715 BSAR ont été exercés et ont donné lieu à la création de 3.943 actions nouvelles Le capital est à présent de 2.060.299,50 € divisé en 2.747.066 actions.</p>
Délibérations du Conseil d'Administration du 3 mars 2016	<p>Les membres du Conseil d'Administration ont constaté que depuis le 1^{er} septembre 2015, à la date du 28 février 2016 : 52.125 BSAR ont été exercés et ont donné lieu à la création de 10.425 actions nouvelles Le capital est à présent de 2.068.118,25 € divisé en 2.757.491 actions.</p>
Délibérations du Conseil d'Administration du 12 avril 2016	<p>Les membres du Conseil d'Administration ont constaté que depuis le 29 février 2016, à la date du 31 mars 2016 : 21.530 BSAR ont été exercés et ont donné lieu à la création de 4.306 actions nouvelles Le capital est à présent de 2.071.347,75 € divisé en 2.761.797 actions.</p>
Délibérations du Conseil d'Administration du 26 mai 2016	<p>Le Conseil d'Administration a décidé, conformément à l'autorisation accordée par L'AGM du 26 mai 2016 de mettre en place un nouveau programme de rachat d'actions aux fins de remplacer le programme précédent.</p>
Délibération du Conseil d'Administration du 17 novembre 2016	<p>Le Conseil d'Administration a d'une part constatée que suite à l'exercice des BSAR entre le 28 février 2014 jusqu'à la clôture le 25 octobre 2016, le capital a été porté à 2.146.584,75 €. Le Conseil a d'autre part décidé de faire usage de la délégation de compétence donnée par l'Assemblée du 26 mai 2016 (résolution 2) et d'émettre un maximum de 2.862.113 BSAR selon les modalités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les BSAR seront émis et attribués gratuitement aux actionnaires de COGRA 48 à raison de 1 BSAR par action détenue, soit une émission de 2.862.113 bons avant neutralisation des actions auto-détenues, - Ils seront émis et attribués au plus tard le 5 décembre 2016, <p>Le Conseil a enfin, faisant usage de la délégation de compétence donnée par l'Assemblée du 26 mai 2016, arrêté les modalités de l'attribution gratuite d'actions de la société COGRA 48 et correspondant à la première attribution en date du 17 novembre 2016. Le Conseil a décidé de réserver cette attribution gratuite au profit des membres du personnel salarié de la société ou des sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement au sens de l'article L.225-197-2 du code de Commerce et/ou au mandataire sociaux qui répondent aux conditions fixées par l'article L.225-197-1 du Code de Commerce. La période d'acquisition débutera le 17 novembre 2016 pour une période d'une année à compter de cette date. Le nombre global d'actions à attribuer sera égal à 85.863.</p>
Délibération du Conseil d'Administration du 1er juin 2017	<p>Constatation de l'augmentation de capital résultant de l'exercice des BSAR :</p> <ul style="list-style-type: none"> - A la date du 30 avril 2017, 744.600 BSAR ont été exercés qui ont donné lieu à la souscription de 124.100 actions nouvelles, - Par conséquent, le capital social est augmenté de 93.075 € (soit 124.100 actions de 0,75 €) ce qui le porte à 2.239.659,75 € et le nombre total d'actions s'élève à présent à 2.986.213.
Délibération du Conseil d'Administration du 20 octobre 2017	<p>Le Conseil d'Administration a, d'une part, constaté que suite à l'exercice des BSAR entre le 1er mai 2017 jusqu'au 30 septembre 2017, 98.112 BSAR ont été exercés et ont donné lieu à la création de 16.352 actions nouvelles. Le capital a été porté à 2.251.923,75 €.</p>

Le Conseil a, d'autre part, décidé de faire usage de la délégation de compétence donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 26 mai 2016 (8^e résolution) et d'augmenter le capital social par voie d'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société ou donnant droit à l'attribution de titres de créances avec suppression du droit préférentiel de souscription sans offre public dans la limite de 20% du capital social.

Le Conseil, a enfin, décidé de déléguer au Directeur Général de la société, conformément aux dispositions de l'article L.225-129-4. du code de commerce le pouvoir pour constater la réalisation de la ou des augmentations de capital résultant de la fin de la période d'attribution des actions attribuées gratuitement par le Conseil du 17 novembre 2017, pour fixer le montant des réserves, bénéfices ou primes à incorporer au capital et établir le rapport complémentaire sur l'usage de la délégation ainsi consentie.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2018

A l'assemblée générale de la société,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société S.A. COGRA 48 relatifs à l'exercice clos le 30/06/2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/10/2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les notes de l'annexe exposent les principes, règles et méthodes comptables suivis et indiquent le référentiel retenu.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables et des informations fournies dans les notes de l'annexe notamment en ce qui concerne l'évaluation des stocks.

Votre société évalue ses stocks de matières premières, d'approvisionnement et de produits finis tels que décrit dans les notes de l'annexe.

Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par la société sur la base des éléments disponibles à ce jour et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage la correcte application de ces méthodes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'association

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires de la société sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration en date du 4 septembre 2018.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à SAINT-CHELY D'APCHER

le 17 septembre 2018

Le Commissaire aux Comptes

membre de la Compagnie Régionale de Nîmes



Emmanuel GAUZY

Désignation de l'entreprise : COGRA 48 Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 1 | 2 |

Adresse de l'entreprise Zone de Gardès 48000 MENDE Durée de l'exercice précédent * 1 | 2 |

Numéro SIRET *

3	2	4	8	9	4	6	6	6	0	0	0	2	7
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

 Néant *

Exercice N clos le, 3 | 0 | 0 | 6 | 2 | 0 | 1 | 8 |

		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB 110 185	AC 110 185		
	Frais de développement *	CX 363	CQ	363	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF 13 536	AG 13 301	235	
	Fonds commercial (1)	AH	AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	Terrains	AN 800 801	AO 275 038	525 762	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Constructions	AP 5 669 578	AQ 1 999 005	3 670 573	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR 10 049 082	AS 6 078 065	3 971 017	
	Autres immobilisations corporelles	AT 994 932	AU 716 510	278 421	
	Immobilisations en cours	AV 1 434 636	AW	1 434 636	
	Avances et acomptes	AX	AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
	Autres participations	CU 16 344	CV	16 344	
	Créances rattachées à des participations	BB	BC		
	Autres titres immobilisés	BD 41 873	BE	41 873	
	Prêts	BF	BG		
Autres immobilisations financières *	BH 385 726	BI	385 726		
TOTAL (II)		BJ 19 517 055	BK 9 192 105	10 324 950	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL 515 617	BM 515 617	
		En cours de production de biens	BN	BO	
		En cours de production de services	BP	BQ	
		Produits intermédiaires et finis	BR 2 808 689	BS 2 808 689	
	Marchandises	BT 1 073 279	BU 1 073 279		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX 1 508 753	BY 16 402	1 492 351
		Autres créances (3)	BZ 1 093 339	CA 1 093 339	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC	
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD 600 750	CE 600 750	
Disponibilités		CF 4 140 555	CG 4 140 555		
Charges constatées d'avance (3)*		CH 520 974	CI 520 974		
TOTAL (III)		CJ 12 261 956	CK 16 402	12 245 554	
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW 29 305		29 305	
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO 31 808 316	1A 9 208 507	22 599 809

Renvois : (1) Dont droit au bail : _____ (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP _____ (3) Part à plus d'un an : CR _____

Clause de réserve de propriété : * Immobilisations : _____ Stocks : _____ Créances : _____

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

EBP Informatique 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise		COGRA 48		Néant <input type="checkbox"/> *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :.....2.522.102....)	DA		2 522 102	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB		9 019 986	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD		105 629	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG		1 867 209	
	Report à nouveau	DH		(321 863)	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI		611 441	
	Subventions d'investissement	DJ		598 527	
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL		14 403 030	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (+)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT		853 942	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		4 489 360	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX		2 050 847	
	Dettes fiscales et sociales	DY		513 034	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		256 873	
	Autres dettes	EA		32 723	
Compte régul.	EB				
Produits constatés d'avance (4)	EB				
TOTAL (IV)	EC		8 196 778		
Ecarts de conversion passif *	ED				
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE		22 599 809		
RENVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
		Écart de réévaluation libre	ID		
		Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG		4 154 461		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).Désignation de l'entreprise : **COGRA 48**Néant *

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	3 210 490	FB	167 242	FC	3 377 733	
	Production vendue	biens * services *	FD	16 182 346	FE	2 155 906	FF	18 338 252
			FG	213 617	FH		FI	213 617
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	19 606 453	FK	2 323 148	FL	21 929 602	
	Production stockée *				FM	(1 956 508)		
	Production immobilisée *				FN			
	Subventions d'exploitation				FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)				FP	98 344		
	Autres produits (1) (11)				FQ	473		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	20 071 912
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	2 337 438	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	129 981	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	8 216 476	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(63 352)	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	5 138 485	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	334 200	
	Salaires et traitements *					FY	1 467 468	
	Charges sociales (10)					FZ	555 164	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *				GA	1 007 920
			- dotations aux provisions				GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *				GC		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD			
	Autres charges (12)				GE	53 678		
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	19 177 458	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	894 454	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	87	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	6 952	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	3 855	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	373	
	Différences positives de change					GN	15 694	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)						GP	26 960	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	176 834	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)						GU	176 834	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(149 874)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	744 580	

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise <u>COGRA 48</u>		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	7 274	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	121 461	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	128 736	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	177 151	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	19 306	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	196 456	
4 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)		HI	(67 721)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	65 418	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	20 227 607	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	19 616 166	
5 – BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – total des charges)		HN	611 441	
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont {	produits de locations immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont {	– Crédit-bail mobilier *	HP	
		– Crédit-bail immobilier	HQ	228 710
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	77 960	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	11 635		
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6	obligatoires	A9	
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N			
Cessions d'immobilisations	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
	19 306	40 000		
Régularisations TURPE	97 320			
Régularisations diverses	79 831	7 274		
Quote-part subvention virée au compte de résultat		81 461		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N			
	Charges antérieures	Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Annexes aux comptes annuels 2018

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2018 dont le total est de 22 599 808,70 euros et au compte de résultat de l'exercice dégagant un résultat de 611 441,27 euros, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2017 au 30/06/2018.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/07/2016 au 30/06/2017.

Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Brevets	07 ans
Agencements, aménagements des terrains	de 06 à 10 ans
Constructions	de 10 à 20 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

STOCKS

Les stocks sont évalués suivant la méthode "premier entré, premier sorti".

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production.

Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Les stocks ont, le cas échéant, été dépréciés pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêté des comptes.

CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

OPERATIONS EN DEVISES

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "écart de conversion". Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision en totalité.

COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

En outre, compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :

- d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013),

Les impacts de la prise en compte du CICE sur les états financiers, sont les suivants :

- impact sur résultat : diminution charges salariales de 68 575 euros.
- impact sur le bilan : créance sur l'état de 103 003 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 294 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts en matière d'investissement, de reconstitution de leur fonds de roulement et de préservation de l'emploi.

FONDS COMMERCIAL

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage du fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable. Le fonds commercial a été créé par la société. Sa valeur d'actif est donc nulle. Compte tenu de cette situation aucune dépréciation n'est susceptible d'être constatée.

Changements de méthode

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N°2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC N°2016-07 du 04 novembre 2016
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce

Informations complémentaires pour donner une image fidèle

DETAIL DU RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier de - 149 874 euros est décomposé de la manière suivante:

- les produits financiers d'un montant de 26 960 euros proviennent d'escomptes obtenus (2 799 euros), de gains de change (16 749 euros) de produits de placements (7 918 euros) et de reprises de provisions (373 euros).
- les charges financières d'un montant de 176 834 euros sont constituées par des intérêts sur emprunt (174 943 euros) et des moins-values sur titres (1 891 euros).

DETAIL DU RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel de - 67 721 euros est décomposé de la manière suivante:

- | | |
|--|----------------|
| - la quote-part des subventions d'investissement virée au résultat | 81 461 euros |
| - de produits de cessions d'actifs pour | 34 704 euros |
| - des régularisations pour | -169 876 euros |
| (dont rappel TURPE : 97 320 euros) | |

Etat des Immobilisations

	Valeur brute des immobilisations au début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation en cours d'exercice	Acquisitions, créations, virements pst à pst
Frais d'établissement, recherche et développement	110 548		
Autres immobilisations incorporelles	13 536		
Terrains	800 801		
Constructions sur sol propre	5 402 579		
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements, constructions	219 919		47 080
Installations techniques, matériel et outillages industriels	9 822 160		226 922
Autres installations, agencements, aménagements	79 812		
Matériel de transport	668 513		227 747
Matériel de bureau, informatique, mobilier	129 033		14 827
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours	42 153		1 434 636
Avances et acomptes			
TOTAL	17 164 969		1 951 211
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations	16 344		
Autres titres immobilisés	48 742		87
Prêts et autres immobilisations financières	323 710		63 907
TOTAL	388 795		63 994
TOTAL GENERAL	17 677 849		2 015 206

	Diminutions		Valeur brute immob. à fin exercice	Réev. Lég. Val. Origine à fin exercice
	Par virement de pst à pst	Par cession ou mise HS		
Frais d'établissement, recherche et développement			110 548	
Autres immobilisations incorporelles			13 536	
Terrains			800 801	
Constructions sur sol propre			5 402 579	
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements, constructions			266 999	
Installations techniques, matériel et outillages industriels			10 049 082	
Autres installations, agencements, aménagements			79 812	
Matériel de transport		125 000	771 260	
Matériel de bureau, informatique, mobilier			143 860	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours	42 153		1 434 636	
Avances et acomptes				
TOTAL	42 153	125 000	18 949 028	
Participations évaluées par équivalence				
Autres participations			16 344	
Autres titres immobilisés		6 956	41 873	
Prêts et autres immobilisations financières		1 891	385 726	
TOTAL		8 846	443 943	
TOTAL GENERAL	42 153	133 846	19 517 055	

Etat des amortissements

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Eléments sortis reprises	Fin exercice
Frais d'établissement, recherche	110 185			110 185
Autres immobilisations incorporelles	13 301			13 301
Terrains	263 117	11 921		275 038
Constructions sur sol propre	1 552 506	263 090		1 815 596
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements constructions	171 636	11 773		183 409
Installations techniques, matériel et outillages industriels	5 490 422	587 643		6 078 065
Installations générales, agencements divers	70 408	3 591		73 999
Matériel de transport	508 366	117 564	105 694	520 236
Matériel de bureau, informatique, mobilier	115 109	7 166		122 275
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	8 171 566	1 002 748	105 694	9 068 619
TOTAL GENERAL	8 295 052	1 002 748	105 694	9 192 105

	Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice			Mouvements affectant la provision pour amort. dérog.	
	Linéaire	Dégressif	Exception.	Dotations	Reprises
Frais d'établissement, recherche					
Autres immobilisations incorporelles					
Terrains	11 921				
Constructions sur sol propre	263 090				
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales, agencements constructions	11 773				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	587 643				
Installations générales, agencements divers	3 591				
Matériel de transport	117 564				
Matériel de bureau, informatique, mobilier	7 166				
Emballages récupérables et divers					
TOTAL	1 002 748				
TOTAL GENERAL	1 002 748				

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net début	Augmentation	Dotations aux amort.	Montant net à la fin
Charges à répartir sur plusieurs exercices	34 476		5 171	29 305
Primes de remboursement obligations				

Etat des provisions

PROVISIONS	Début exercice	Augmentations dotations	Diminutions Reprises	Fin exercice
Pour reconstitution gisements Pour investissement Pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Pour implantations à l'étranger avant le 1.1.92 Pour implantations à l'étranger après le 1.1.92 Pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
TOTAL Provisions réglementées				
Pour litiges Pour garanties données clients Pour pertes sur marchés à terme Pour amendes et pénalités Pour pertes de change Pour pensions et obligations Pour impôts Pour renouvellement immobilisations Pour grosses réparations Pour charges sur congés payés Autres provisions				
TOTAL Provisions				
Sur immobilisations incorporelles Sur immobilisations corporelles Sur titres mis en équivalence Sur titres de participation Sur autres immobilisations financières Sur stocks et en-cours Sur comptes clients Autres dépréciations	373 36 786		373 20 385	 16 402
TOTAL Dépréciations	37 159		20 758	16 402
TOTAL GENERAL	37 159		20 758	16 402
Dont dotations et reprises : - d'exploitation - financières - exceptionnelles			20 385 373	

Titres mis en équivalence : montant dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1-5e CGI.

Etat des échéances des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	385 726		385 726
Clients douteux ou litigieux	33 005	33 005	
Autres créances clients	1 475 748	1 475 748	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale, autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques :			
- Impôts sur les bénéfices	23 700	23 700	
- T.V.A	557 195	557 195	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés	201 572	201 572	
- Divers	38 300	38 300	
Groupe et associés			
Débiteurs divers	272 571	272 571	
Charges constatées d'avance	520 974	520 974	
TOTAL GENERAL	3 508 793	3 123 066	385 726
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires	853 942	203 942	650 000	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits :				
- à 1 an maximum				
- plus d'un an	4 489 360	1 097 042	1 684 784	1 707 534
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	2 050 847	2 050 847		
Personnel et comptes rattachés	205 920	205 920		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	144 408	144 408		
Etat et autres collectivités publiques :				
- Impôts sur les bénéfices				
- T.V.A	2 410	2 410		
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes	160 298	160 298		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	256 873	256 873		
Groupe et associés	0	0		
Autres dettes	32 723	32 723		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	8 196 778	4 154 461	2 334 784	1 707 534
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	1 228 658			
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				

Frais d'établissement

	Valeurs nettes	Taux d'amortissement
Frais de constitution		
Frais de premier établissement		
Frais d'augmentation de capital	110 185	20,00
TOTAL	110 185	20,00

Fonds commercial

DESIGNATION	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Montant
FONDS COMMERCIAL CREE				

Intérêts immobilisés

Montant des intérêts inclus dans le coût de production des immobilisations faites par l'entreprise pour elle-même :

Désignation	Montant
Sans objet pas d'intérêts de cette nature.	
TOTAL	

Intérêts sur éléments de l'actif

Montant des intérêts inclus dans la valeur des stocks au bilan :

Désignation	Montant
Sans objet pas d'intérêts de cette nature.	
TOTAL	

Avances aux dirigeants

Aucune avance consentie aux dirigeants.

Produits et avoirs à recevoir

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
CREANCES	
Créances clients et comptes rattachés	28 373
Autres créances (dont avoirs à recevoir :)	290 892
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	
DISPONIBILITES	125
TOTAL	319 390

Charges à payer et avoirs à établir

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	12 855
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	124 093
Dettes fiscales et sociales	328 600
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes (dont avoirs à établir :)	
TOTAL	465 548

Charges et produits constatés d'avance

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	520 974	
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
TOTAL	520 974	

Commentaires :

Les charges constatées d'avance relèvent du poste Autres achats et charges externes ainsi que du poste Autres charges.

Charges à répartir sur plusieurs exercices

	Montant brut	Taux amortissement
Charges différées		
Frais d'acquisition des immobilisations		
Frais d'émission des emprunts	34 476	10,00
Charges à étaler		
TOTAL	34 476	10,00

Composition du capital social

	Nombre	Valeur nominale
Actions / parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	2 989 065	0,75
Actions / parts sociales émises pendant l'exercice	373 737	0,75
Actions / parts sociales remboursées pendant l'exercice		
Actions / parts sociales composant le capital social en fin d'exercice		

Ventilation du chiffre d'affaires net

Répartition par secteur d'activité	Montant
Ventes de marchandises	3 377 733
Ventes de produits finis	18 338 252
Prestations de services	213 617
TOTAL	21 929 602

Répartition par marché géographique	Montant
France	19 606 454
Etranger	2 323 148
TOTAL	21 929 602

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	Résultat avant impôts	Impôts
Résultat courant	744 580	79 662
Résultat exceptionnel (et participation)	-67 721	-7 245
Résultat comptable	611 441	65 418

Commentaires :

Crédit-bail immobilier

	Constructions	Total
Valeur d'origine	2 700 000	2 700 000
Redevances payées :		
- Cumuls exercices antérieurs	2 515 809	2 515 809
- Exercice	228 710	228 710
TOTAL	2 744 519	2 744 519
Redevances restant à payer :		
- à un an au plus	228 710	228 710
- à plus d'un an et cinq au plus	457 420	457 420
- à plus de cinq ans		
TOTAL	686 130	686 130
Montant pris en charge dans l'exercice	228 710	228 710

Crédit-bail mobilier

Il n'y a sur cet exercice pas de contrat de crédit-bail mobilier en cours.

Rémunérations des dirigeants

La rémunération des organes de direction n'est pas communiquée car cela conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Honoraires des Commissaires aux Comptes

	Montant
- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	13 000
TOTAL	13 000

Effectif moyen

	Personnel salarié
Cadres	
Agents de maîtrise et techniciens	
Employés	
Ouvriers	
TOTAL	47

Engagements pris en matière de pensions, retraites et engagements assimilés

Le passif social lié aux droits acquis à indemnité de départ en retraite s'élève à 59 499 euros à la clôture de l'exercice compte tenu d'un taux de progression des salaires et d'actualisation de 2% en tenant compte des dispositions du code du travail et de la table de mortalité INSEE 2010-2012.